COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS **MORNANTAIS** Le Clos Fournereau CS 40107 69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

DU REGISTRE DES DEL ID : 069-246900740-20230704-CC_2023_085-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2023-085

L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud

Date de convocation : 28 juin 2023

No	mb	re	de	n	<u>1e</u>	m	bi	95	
377	60.	16.			311				
19. 6	01:3	1			:::	11		, i'	
14.11						111	.][17.	
Fn	ех	arc	·ic	•			37		
	~~	il.	"	۲.				· 'N:	
			1	4.8	1	ß.		9	•
D-/	se		12.11	GE.		le:	30		÷
	36	IILS	egil.		: 1		J	•	:
1	3	10 0					1		1
		77							
VO	tes	2.1	1: (٠.,			34		
1			1				1	:.··	
1							11:	:::	:
		1		14:	- 1				
100		1	100				111	:;	
	, ,		114	1		, :			٠.
		1 1		1				4	
W. 7.9		11 1		4	7.4				×.
25	3.70			9.		1.1			
		1 :	1		1,12	1			ŀ
4 3	×	17.4				1.19		186	
14		L.				. "	6		
th	1		No.	100	15:3			11	

PRESENTS:

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES:

Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS:

Jean-Pierre CID donne procuration à Bruno FERRET Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BONNAFOUS

Rapporteur: Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 II, L.2121-22 et L.5211-1,

COMMANDE **PUBLIQUE**

2 à R.2161-5 et des autres textes applicables, Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2124-2, R.2161-

Marché relatif à l'entretien des espaces verts et prestations annexes. Lot 1: Entretien des massifs arbustifs, fauchage, entretien d'écrans de verdure et prestations annexes

arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2020-053 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Autorisation de signature du marché au Président

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une consultation concernant l'entretien des espaces verts et des prestations annexes.

Il s'agit principalement des travaux relevant de l'entretien récurrent et annuel des espaces verts des parcs d'activités économiques.

Les prestations se décomposent en 2 lots distincts et sont traitées en marchés séparés :

Lot n° 1: Entretien des massifs arbustifs, fauchage, entretien d'écrans de verdure et prestations annexes:

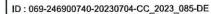
Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire en appel d'offres ouvert avec émission de bons de commande défini en tant que technique d'achat au vu de l'article L2125-1 1) du Code de la Commande Publique.

Le présent marché ne comporte pas de montant minimum. Le montant maximum des prestations est fixé à 600 000 euros HT sur la globalité du marché à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



Lot n°2 : Tonte des zones enherbées des parcs d'activités économiques : Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire défini en tant que technique d'achat au vu de l'article L2125-1 1) du Code de la Commande Publique. Le présent marché ne comporte pas de montant minimum. Le montant maximum des prestations est fixé à 75 000 euros HT sur la globalité du marché. Ce lot est passé en procédure adaptée réservé aux profit des entreprises adaptées en application de l'article L.2113-12 du code de la commande publique.

Par ailleurs, concernant exclusivement le lot 1, il peut s'agir également de prestations occasionnelles d'entretien ou de création dans les parcs d'activités économiques, aux abords des équipements communautaires, ou dans le cadre de projet de voirie sur l'ensemble du territoire.

Après analyse des candidatures et des offres remises par les 3 soumissionnaires pour le lot 1, la CAO a décidé lors de sa séance du 31 mai 2023, d'acter du classement des offres et d'attribuer le marché à l'entreprise SAS GREEN STYLE reconnue comme économiquement la plus avantageuse au vu du rapport d'analyse.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 1.3 0 + 23
Notifié ou publié
le 12 10+123
Le Président

AUTORISE Monsieur le Président ou la personne habilitée, à signer le marché n° 2023-05-L01 relatif à l'entretien des espaces verts et prestations annexes – Lot 1 : Entretien des massifs arbustifs, fauchage, entretien d'écrans de verdure et prestations annexes,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr.dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 13 JUILLET 2023 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président, Renaud PFEFFER